



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 26 FEB 2024 في انواكشوط،

Numéro 030/24 رقم  
A.R.M.P/Pr س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 26 février 2024, sur le recours introduit par GTI International contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de Fonction Publique et de la Formation Professionnelle, du marché relatif à « l'acquisition du matériel informatique et des licences y afférentes, ainsi que sa configuration et les formations appropriées des utilisateurs », objet de l'Appel d'offres International N°01/CNSS/2023 :

- dit non fondé le recours ;
- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics, aux stipulations du DAOI et aux conclusions et analyses qui seront développées dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr).

**Khadija BOUKA**

